

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 06/10/2022

VOI.22.00.A02558

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
CHEMIN DE CALMOUTIER

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée
Vu la demande de l'entreprise RIVA.
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages d'eaux usées / assainissement rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/10/2022 au 14/10/2022
CHEMIN DE CALMOUTIER

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 12/10/2022 et jusqu'au 14/10/2022, la circulation est alternée par B15+C18, sur une longueur maximum de 20 mètres, CHEMIN DE CALMOUTIER.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~06 OCT.~~ 2022

Pour la Maire,
Par délégation,

Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée



Faint header text at the top of the page, possibly containing a title or reference number.

Second line of faint text, appearing to be a subtitle or introductory sentence.

Main body of faint text, consisting of several lines of illegible characters.

Text block located in the lower middle section of the page.

Text block located in the lower middle section of the page, below the previous one.

Text block located in the lower middle section of the page, below the previous one.

Text block located in the lower middle section of the page, below the previous one.

2303 130 30

Faint text at the bottom left of the page.

Faint text at the bottom right of the page, possibly a footer or page number.